



3

MARS 1969

la **vie** des communautés religieuses

UNE RARE OPPORTUNITÉ

Il nous faut, d'ici un mois, liquider un fonds de bibliothèque d'environ 20,000 volumes. Bien que les sciences ecclésiastiques et religieuses en constituent la partie dominante, les disciplines profanes y sont largement représentées, ainsi que les « Canadiana ». Des collections scientifiques et autres sont offertes ; occasions presque uniques. Les conditions d'acquisition sont très avantageuses.

Nous n'adressons aucune liste de livres : tout se fait par rencontres personnelles sur rendez-vous.

Pour fixer une date, veuillez téléphoner ou écrire :

**R. P. Vivalde Massé, o.f.m.
Monastère des Franciscains
5750, boulevard Rosemont
Montréal 410, Tél. 259-6911**

ADMINISTRATION

La Vie des Communautés religieuses est publiée par les Franciscains de la Province Saint-Joseph au Canada.

La *Direction* est assurée par le R. P. Laurent BOISVERT, o.f.m., assisté d'une équipe de théologiens de diverses communautés religieuses. Chaque auteur porte la responsabilité de ses articles.

Secrétaire et administrateur : V.F. Réal PRÉVOST, o.f.m.

On souscrit directement à la revue, sans l'intermédiaire des librairies ou des agences.

Tout ce qui concerne la revue (envoi de manuscrits, consultations, service bibliographique, administration) doit être adressé à :

**La Vie des Communautés Religieuses
5750, boul. Rosemont
Montréal 410, Canada**

Souscription : \$4.00

Tél. 259-6911

La VIE des communautés religieuses

MARS 1969
Vol. 27 - n° 3

M.-A. SANTANER,
o.f.m. Cap.

L'avenir de la vie religieuse ----- 66

L'A. développe son sujet en partant de la manière concrète dont la vie religieuse a été vécue jusqu'ici; il tire de là quelques leçons pour le présent. Dans la seconde partie de son exposé, il dégage certains éléments de prospective à partir du réel de la vie humaine actuelle. Il insiste en conclusion sur la conversion du cœur.

E. L. HESTON,
c.s.c.

Voeux temporaires et promesses ---- 86

L'Instruction sur la rénovation de la formation à la vie religieuse accorde aux Instituts la faculté de remplacer les voeux temporaires par des promesses. Quelles différences y a-t-il entre voeux et promesses? Voilà ce que l'A. explicite, avec autorité, dans les pages de cet article.

Rencontre avec le P. René Voillaume - 92

Les livres

L'AVENIR DE LA VIE RELIGIEUSE

L'étranger qui vient au Canada pour la première fois n'est pas en mesure de faire des comparaisons entre hier et aujourd'hui. Il peut cependant comparer ce qu'il voit ou entend à ce qui se disait il y a vingt ou trente ans au sujet de ce pays. Il peut aussi constater qu'une transformation est en cours ici, comme dans le reste du monde. Au Canada, comme partout, les transformations de l'économie se répercutent en transformations de la vie des hommes. Cette vie en est atteinte jusque dans sa profondeur religieuse. Ce que nous appelons communément « la vie religieuse » (la vie consacrée à Dieu) n'échappe pas à ce contre-coup.

Dans le monde de demain, la vie religieuse aura-t-elle encore une place ? . . . sa place ? La réponse à cette question peut être donnée à partir d'un solennel rappel de principe : « La vie religieuse est une vie pour Dieu. Dieu ne passe pas : la vie religieuse non plus ! »

Mais après ce rappel, nous ne sommes pas plus avancés qu'avant. La vie religieuse est une vie pour Dieu. Mais, c'est une vie menée par des hommes et des femmes concrets, réels, appartenant à une époque donnée, à un milieu donné. Le problème de la vie religieuse n'est pas un problème abstrait, un problème théorique. C'est le problème d'hommes et de femmes en chair et en os. C'est le problème de la jeune religieuse qui, sur un campus universitaire, s'entend dire : « Qu'est-ce que vous attendez pour enlever « ça » ? . . . (« ça », c'est l'habit religieux). C'est le problème du religieux qui s'entend poser la question : « A quoi servez-vous ? » . . . Il s'agit de ces hommes et de ces femmes qui ont choisi le Christ, et non d'une théorie à mettre en oeuvre.

C'est pourquoi je n'aborderai pas le problème de l'avenir de la vie religieuse à partir d'une théorie sur ce qu'elle est, mais à partir de la manière concrète dont elle a jusqu'ici été vécue. Je le ferai par un retour sur l'histoire de la vie religieuse en Occident. On voudra bien ne pas faire application de ce que je vais dire à la vie religieuse de l'Eglise d'Orient ou à des groupes humains de type tout différent.

I — LE PASSÉ ET LE PRÉSENT

1. Retour sur le passé

Lorsqu'on étudie l'histoire de la vie religieuse en Occident, on se rend compte que la vie religieuse y trouve toujours son expansion en donnant une expression « religieuse » à ce qui était le jaillissement de la vie humaine du moment.

Nous trouvons le premier type de cette expansion dans la forme de vie religieuse qui s'est généralisée en Occident à partir du VI^e siècle : cette forme de vie est communément évoquée par l'image de l'abbaye bénédictine. Elle est extérieurement caractérisée par le fait que ceux qui la vivent constituent une entreprise d'exploitation d'un fonds rural : un groupe d'hommes s'accrochent à mettre en valeur une terre. Ce type de vie religieuse a connu sa plus grande expansion après les invasions barbares, quand s'opéra l'implantation des nouveaux venus. Les vestiges de cette expansion appartiennent à des époques différentes et témoignent d'une grande diversité de forme. On distingue aussi au long d'une période de six à sept siècles des moments de prospérité et des temps de récession. Mais on constate sans peine que c'est toujours à l'intérieur du problème de l'exploitation du sol et de la mise en valeur de terres nouvelles que la vie religieuse de type bénédictin a trouvé son expansion : l'abbaye était la glorification de la tâche pacifique de défrichage, de mise en valeur du sol, qui était alors le problème numéro un de la société occidentale.

Au XIII^e siècle, le centre de la vie humaine commence de se déplacer : son « foisonnement » se trouve de plus en plus du côté des « bourgs ». Avec les croisades, le commerce et les échanges se sont développés. L'artisanat (surtout dans le textile) prend un extraordinaire essor. De véritables courants se créent le long des voies fluviales, le long des côtes, sur le tracé de quelques routes. Des cités apparaissent ou redeviennent importantes. Leurs habitants s'enrichissent et revendiquent leur indépendance par rapport aux seigneurs féodaux possesseurs du sol. Bientôt les bourgs prendront de plus en plus en main leur propre gouvernement : ce sera l'expansion.

sion de la vie communale. Or, à cette expansion correspond tout un pullulement de groupes religieux : frères lombards, vaudois, cathares, etc. . . .⁽¹⁾ C'est dans ce contexte que les Frères prêcheurs de Saint Dominique et surtout les Frères mineurs de Saint François d'Assise se multiplieront avec une rapidité foudroyante. Leur expansion ne fut pas le fruit d'une propagande. La forme de vie religieuse inaugurée par François correspondait à une attente : c'était l'expression religieuse correspondant à la vie humaine de l'époque dans son jaillissement. La diffusion des Frères Prêcheurs s'explique de la même manière. Les uns et les autres, en renonçant à une forme de vie religieuse caractérisée par l'implantation sur une terre possédée par la communauté, permettaient au monde des bourgs et des communes de se reconnaître en eux.

L'époque de la Contre-Réforme a connu aussi une remarquable expansion de la vie religieuse dans le monde catholique. C'est le temps où, dans le monde masculin, prolifèrent les Congrégations de Clercs; dans le monde féminin on voit se multiplier, outre les Congrégations hospitalières et caritatives, les Communautés enseignantes. Cette expansion correspond au renouveau de la vie politique et sociale après les malheurs liés aux guerres de religion. Cette expansion est aussi liée à l'essor de l'esprit scientifique : c'est un fruit de la Renaissance; le goût des lettres, le goût de la culture humaniste se répandent dans la société. L'Oratoire, les Jésuites, sont l'expression religieuse de ce jaillissement de vie humaine.

Il faut ici faire remarquer que ce jaillissement de vie était cependant le fait d'une catégorie sociale beaucoup plus que de la masse populaire. Aussi la vie religieuse qui exprime ce jaillissement de vie prend-elle les traits d'une élite culturelle : la bourgeoisie, qui imposait alors son style de vie à l'ensemble de la société (honnêteté, probité dans le travail, sens des affaires, etc. . .) a laissé son empreinte sur les formes que la vie religieuse prend à ce moment : sens des affaires, de l'organisation, de la mise en marche d'entreprises. On est cependant en droit de regretter que les formes prises à cette époque par la vie religieuse exprimant le jaillissement de vie du

1. Il n'est pas sans intérêt de noter que, dans le midi de la France, les tisserands étaient généralement soupçonnés de « catharisme » : l'activité professionnelle qui prenait alors de l'expansion était aussi le « milieu » où s'exprimait le plus intensément l'attente d'un renouveau spirituel.

monde bourgeois aient pris les traits de la classe dominante et, par là, aient quelque peu éloigné les congrégations religieuses de la vie du peuple, considéré seulement comme « réservoir » de vocation. En fait, au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, la vie de la masse populaire chrétienne n'est pas arrivée à s'exprimer en une vie religieuse qui lui fût propre.

En France, la Révolution fut l'événement qui rendit possible cette « expression religieuse » de la vie populaire. Alors que la fin du XVIII^e siècle est un temps d'agonie pour les Ordres religieux (abbayes vides, monastères déserts, communautés réduites à quelques membres) on assiste, du temps même de la Terreur, et, à plus forte raison sous le Directoire, le Consulat, l'Empire, à un pullulement d'initiatives, au service du monde rural qui fait alors « son plein » et du « monde ouvrier » qui se constitue dans les villes. Ces initiatives mettent des hommes, des femmes « ensemble ». Après l'Empire, ces initiatives achèvent de prendre forme en se constituant en communautés : c'est, en France, un vrai fourmillement de « Saints Josephs », de « Saintes Familles », de « Providences » ; on voit se multiplier les Congrégations des Frères enseignants. (2)

Ces exemples tirés de l'histoire de l'Europe et de la France ne sont-ils pas corroborés par l'expérience de ce qui s'est passé ici, au Canada ? La vie religieuse a connu ici, pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle, au XIX^e siècle, et jusqu'au milieu du XX^e siècle, une extraordinaire expansion. Il semble que cette expansion de la vie religieuse est bien l'expression religieuse d'une vie humaine s'accrochant à résoudre son problème du moment : la volonté de vivre d'un groupe humain menacé dans son existence elle-même. Ce groupe affirme sa personnalité en exaltant tout ce en quoi il se caractérise : rang, culture, langue et foi. L'expansion de la vie religieuse au Québec n'est pas « à côté » de l'expansion des Canadiens français ; elle en fait partie ; elle en est « l'expression religieuse » sous sa forme la plus haute.

2. Il y aurait beaucoup à dire sur l'explosion de la vie religieuse que fut en France la première moitié du XIX^e siècle, sur ses origines populaires, sur les vicissitudes qui, après 1848, détournèrent ce grand courant au profit d'une politique « d'ordre moral » avec, pour résultat, l'affrontement entre la III^e République et les Congrégations. L'expansion de la vie religieuse en France au XIX^e siècle a été une grande espérance trahie, parce qu'utilisée à des fins qui n'étaient pas celles de la vie religieuse.

2. Réflexion globale

La série d'exemples historiques dont on vient de faire le résumé semble permettre l'énoncé d'une formule de valeur générale : ³ La vie religieuse trouve le point de départ de ses diverses expansions à l'intérieur même du problème vécu par les hommes du moment. Entendons-nous bien ! La ruralisation de l'Europe n'a jamais été le but que se sont proposé les fondateurs d'abbayes. Mais, l'application à vivre le problème de la subsistance matérielle en prenant à coeur positivement ce problème à l'humble niveau du défrichement des terres a trouvé sa « glorification » dans l'apparition et la multiplication des communautés bénédictines et autres. De même, l'instauration du régime socio-économique des communes, villes-franches, villes-libres, etc. n'a jamais été le but de la vie religieuse instaurée par les Mineurs et les Prêcheurs. Ni saint François, ni saint Dominique n'ont donné cet objectif à leurs communautés. Mais l'instauration de ce nouveau type de relations humaines, dans la société d'alors, trouve sa consécration dans l'apparition et la multiplication des communautés religieuses du type des Mineurs. De même encore la scolarisation des enfants, ou la prise en charge des malades d'une paroisse n'a pas été le but des congrégations religieuses fondées aux XVII^e, XVIII^e, XIX^e siècles. Mais la prise de conscience de l'existence de ces problèmes et l'effort positif et humble pour y apporter une solution ont débouché un jour, sur la formation de communautés enseignantes ou hospitalières vivant la vie religieuse.

Ainsi donc, les formes de vie religieuse n'ont pas été inventées ou instituées pour résoudre un problème humain : c'est évident ; mais, elles ont fleuri spontanément, comme formes de vie religieuse, et elles se sont multipliées, là où le problème humain du moment était vécu dans l'authenticité de ses données propres, en tant que problème humain. Dans toutes ces situations historiques, l'élément commun est là : le problème humain du moment a été abordé dans la fidélité à ses données propres : non à des fins de propagande ou de concurrence, ou de puissance, ou de prestige, mais « comme tel »,

3. Il y aurait, bien sûr, mille distinctions, précisions et nuances à apporter dans ce « résumé ». Un exposé rapide ne permet pas de les faire, car il oblige à s'en tenir aux lignes générales. Mais, ces lignes générales restent exactes, comme sont exacts, pour le relief du pays, les grands traits du relief que donne un survol aérien.

parce que des chrétiens, des chrétiennes avaient conscience d'accomplir, en vivant ce problème, la volonté de Dieu. La vie de ces chrétiens, de ces chrétiennes, a alors pris des formes dans lesquelles, un beau jour, l'Eglise a reconnu des formes de vie religieuse.

3. Leçons pour le présent

Prendre acte que la vie religieuse a toujours trouvé son expansion à partir du problème vécu par les hommes à chaque époque va nous permettre de mieux poser la question de l'avenir de la vie religieuse. Cette question est d'ordinaire posée en termes abstraits, à partir de classifications en vie religieuse contemplative, mixte, active, avec la préoccupation de sauvegarder ce qu'on appelle « l'essence » ou la spécificité de la vie religieuse et ce qu'on pense être la spécificité de chaque communauté.

Or poser ainsi la question nous conduit inévitablement à laisser de côté le problème que les hommes de notre temps sont en train de vivre et à ignorer sereinement les données réelles de ce problème. S'il est vrai, comme l'histoire semble le dire, que l'expansion de la vie religieuse est liée au sérieux avec lequel ont été abordés et assumés les problèmes du moment, nous risquons de laisser la vie religieuse s'étioler et disparaître en raison même de l'application que nous mettons à en définir et sauvegarder l'essence ou la spécificité.

C'est pourquoi nous devons renoncer à parler du problème de la vie religieuse en tant que telle et consentir à nous poser humblement le problème des hommes et des femmes baptisés que Dieu a appelés à vivre cette vie, et le problème de ceux et de celles que Dieu y appelle aujourd'hui. Aucune théorie ne doit prendre pour nous le pas sur l'homme vivant, réel, concret appelé par le vrai Dieu, le Dieu réel, le Dieu Vivant. « Dieu qui appelle » — « L'homme qui répond », telles sont les données réelles du problème de l'avenir de la vie religieuse.

Pour ce qui regarde « Dieu-qui-appelle », tout est du côté de la souveraine liberté divine dont les choix n'ont rien à voir avec nos choix. Ne nous en mêlons pas. Mais pour ce qui regarde « l'homme-qui-répond », nous savons que cet homme (cette femme) est nécessairement un être concret, enraciné dans un milieu concret, en un moment précis d'un temps concret, dans les condi-

tionnements d'une situation concrète. Il nous incombe de tenir compte de cet homme, si nous voulons énoncer correctement les données du problème de l'avenir de la vie religieuse.

Entrer dans cette perspective nous évitera de perdre notre temps en discussion stériles pour savoir si nous sommes des contemplatifs, des mixtes ou des actifs. Ces classifications sont bonnes pour classer et ordonner les statistiques et les documents d'archives. Elles sont une grille de lecture que les théologiens et les canonistes ont mise au point, avec honnêteté et compétence, pour s'y retrouver dans le fourmillement de la vie. Mais une grille n'est bonne que pour aider « à lire la vie ». Elle n'a aucune utilité, quand il s'agit de faire que la vie existe.

Ce sont les éléments politico-socio-économiques des diverses époques qui, en priorité, ont déterminé, avec le libre appel de Dieu, les différentes formes que la vie religieuse a prises au long des âges. Si nous voulons, dans le présent, assurer l'avenir de la vie religieuse, il nous faut, délaissant les théories et les grilles ou classifications, nous situer en référence à l'homme-vivant qu'appelle le Dieu-vivant.

Cette référence à l'homme vivant est celle que prévoit Vatican II. Après la référence suprême à Jésus-Christ et la référence aux conditions concrètes dans lesquelles on est venu au monde en tant que communauté religieuse (l'intuition du fondateur), il faut s'appliquer à discerner pour être fidèles les conditions concrètes dans lesquelles on a à vivre pour l'heure présente. On pose alors le problème non plus en fonction de définitions abstraites mais en fonction du réel concret. On a alors quelque chance de trouver quelle doit être l'expression en vie religieuse de ce que vivent les hommes dans les problèmes du moment. On n'est pas au service de l'idée que l'on se fait de soi-même, on est au service de ce que Dieu nous invite à être dans le prolongement du Don qu'il nous fait de l'existence, ce Don qu'il nous fait à un moment précis du temps.

Poser ainsi le problème de l'avenir de la vie religieuse nous fait rejoindre le mystère de l'Eglise en tant que le mystère de l'Eglise est un mystère en cours de réalisation.

Dans l'avancée vers sa propre réalisation de « Partenaire-de-Dieu » l'Eglise est « en train de se faire » ; elle s'invente en quelque sorte elle-même en permanence. Ceux qui vivent ce mystère (tous

les membres de l'Eglise) ont chaque jour à découvrir ce qu'ils doivent être pour être dans le prolongement, la suite, le développement de ce qu'ils étaient auparavant. Par delà ce qu'est le présent, en se souvenant de tout le passé, il faut constamment discerner les traits que revêtira l'avenir. Quand Jésus dit à ses Apôtres : « Allez ! » . . . il ne les projette pas seulement dans les quatre directions de l'espace : il les projette aussi en avant dans le déroulement des temps. La visée missionnaire de l'Eglise inclut cette « invention » de l'avenir : l'Eglise qui cesse d'être en état d'invention cesse d'être missionnaire ; si solide que soient ses structures, si généreux que soit l'élan par lequel elle cherche à atteindre, pour les évangéliser, aux extrêmes limites de l'espace occupé par l'humanité.

Les communautés religieuses sont des miniatures d'Eglise en même temps qu'elles en sont cellules. Elles sont des « ecclésiologiae », des « Eglises-modèles-réduits ». Voilà pourquoi les communautés religieuses se doivent d'être très particulièrement le « lieu » où se vit l'invention permanente du futur. Si elles ne satisfont pas cette exigence, elles vont au dépérissement, elles se vouent à épuiser toute leur substance en oeuvres destinées à les faire survivre. Mais cette survie ne dure pas ; un jour le dépérissement l'emporte. Cette forme de vie religieuse disparaît parce que, même si elle remplissait très exactement les termes d'une définition, elle ne correspondait plus à rien dans le concret de l'existence des hommes. C'est l'explication du peu de fruits que donnent les « oeuvres de vocations » les mieux pensées, lorsque la vie religieuse à laquelle on veut attirer des aspirantes n'a pas fourni l'effort d'invention par lequel on se rend capable d'exprimer en vie religieuse ce qu'est la vie des hommes du moment.

Ce retour sur le passé et ces réflexions pour le présent restent de caractère très général. Mais il est possible d'en dégager des applications précises. L'expansion de la vie religieuse est liée aux événements et à la situation historique concrète. C'est un point acquis. Saisir les données concrètes du présent et en donner l'expression religieuse conditionnent l'avenir de la vie religieuse. C'est une conclusion . . . et une ligne de conduite qui s'impose. Mais dans la situation historique concrète faite à l'homme d'aujourd'hui par la société industrielle, quelles sont les données concrètes du présent qu'il faut saisir pour en donner l'expression religieuse ?

II — ÉLÉMENTS DE PROSPECTIVE

Les réflexions faites au long de la première partie de cet exposé, si nous les avons approfondies, nous auraient conduits à constater que le Christ est véritablement le maître et le terme de l'histoire. Dès que des hommes s'appliquent à vivre les problèmes de leur existence dans la fidélité aux données exactes de ces problèmes, une montée s'opère en culture et en civilisation. Si ces hommes sont des baptisés, la montée devient un dépassement de la vie chrétienne en « vie religieuse ».

Il y a là une leçon essentielle. La maîtrise du Christ sur l'histoire est effective et réelle. Mais elle donne ses fruits à la mesure de la disponibilité que les chrétiens, membres du Christ, apportent pour vivre ce que l'histoire leur donne à vivre. Le dépérissement de la vie ecclésiale et de la vie religieuse sanctionne tout oubli de cette loi. Si des êtres rassemblés pour la vie religieuse deviennent un « en soi » vivant au service d'une idée qu'ils se font d'eux-mêmes, le dépérissement s'ensuit inéluctablement. Ces baptisés ayant cessé d'être disponibles pour vivre ce que le réel leur demandait de vivre n'étaient plus au service de la Maîtrise (la Seigneurie) du Christ.

Dans l'avancée des hommes (individus et groupes) vers la réalisation du Christ, la vie religieuse a été pour l'homme un lieu de dépassement de lui-même au long de l'histoire : elle a été un lieu de dépassement par rapport au type humain qu'était le « barbare » dans la prise en main du rude travail de mise en valeur du sol ; par rapport au type humain féodal, par l'instauration d'un nouveau système de relations de dépendance : par rapport au type humain illettré, par la diffusion de l'enseignement. Or, de nos jours, elle apparaît comme en retrait (ou en retard) par rapport au type humain dont l'homme se prévaut et par rapport à l'horizon auquel l'homme aspire.

Pour s'être complue en elle-même, en son passé, en sa « puissance » et en son influence peut-être, la vie religieuse en est maintenant réduite à devoir donner des raisons pour justifier son droit à exister. Pour sauver ce qu'on pensait ou disait être « l'essence de la vie religieuse », on a laissé dépérir cette vie elle-même. Cette situation ne pourra être surmontée qu'en supprimant le « déphasage » engendré petit à petit par le piétinement sur place de la « complaisance en soi ». Pour supprimer ce « déphasage », trois con-

ditions : — rejoindre le monde des hommes dans les données concrètes de ce qu'il vit actuellement, — faire une juste estimation de ce que représentent ces données. — vivre ces données dans leur authenticité selon le réel présent. Ce seront les trois points de cette seconde partie.

1. Données concrètes du problème que vivent les hommes aujourd'hui

Le problème qui se pose à l'homme d'aujourd'hui est le problème de sa propre existence dans le monde en tant qu'homme. Par l'exploration scientifique (de l'astronomie à l'atome) nous avons fait la prise de conscience collective de notre « situation » dans l'espace : nous savons que nous habitons un point d'un univers immense, un grain de sable de ce tourbillon de poussière qu'est le cosmos. Et nous sommes informés par les moyens de communication, des problèmes de toute notre planète terre : faim, guerre, sous-développement, etc. Par l'investigation historique, nous avons fait la prise de conscience de notre situation dans le temps : nous savons qu'il s'agit d'un « instant » dans un processus qui a compté déjà des milliers et peut-être des milliards de millénaires ; mais nous savons surtout que l'instant suivant dépend des décisions que nous aurons prises dans l'instant que nous vivons.

Cette double prise de conscience aboutit à l'apparition de ce qu'on appelle un « humanisme » c'est-à-dire une certaine idée que l'homme se fait de lui-même. L'élaboration de ce nouvel humanisme est le problème majeur que vit l'homme aujourd'hui.

Ce nouvel humanisme n'est pas encore clairement formulé. Mais il s'exprime à travers les comportements de l'ensemble des hommes, spécialement sous la forme d'exigences qui se manifestent un peu partout à la fois dans les événements mondiaux, nationaux et locaux ; ces exigences peuvent se ramener à trois :

— une exigence d'intervention, — une exigence de contestation, — une exigence d'unité dans le dialogue. ⁴

L'exigence d'intervention se manifeste dans le fait que, de plus en plus, les hommes revendiquent un droit de regard et de décision en tout ce qui concerne leur vie d'hommes. « Participation », « Cogestion », « Autonomie », « Autogestion », sont les mots qui

4. M.-Abdon Santaner, *Options humanistes*, Ed. Ouvrières, 1968, pp. 49-52.

reviennent constamment dans tous les domaines de la vie : politique, économique, profession, etc. Il en est fini du temps où l'homme prenait son parti de ne pouvoir rien faire pour s'éviter à lui-même tel ou tel fléau (épidémies, tempêtes, etc.). Mais bien plus encore, il en est fini du temps où l'homme acceptait de s'en remettre à d'autres pour les décisions touchant à son destin personnel ou collectif. Dans l'idée encore confuse que l'homme d'aujourd'hui se fait sur lui-même, il y a cette exigence d'intervention sur les choses et sur le devenir humain.

L'exigence de *contestation* se manifeste dans le fait qu'aujourd'hui aucune situation n'est considérée comme définitivement acquise. « Critique », « Révision », « Rénovation » ou Renouvellement sont les mots qui expriment cette exigence. Il en est fini du temps où on se complaisait dans le caractère immuable de certaines institutions. Tout est reconnu comme nécessairement transitoire : mettre en cause ce qui prétend s'imposer comme définitif apparaît comme un service de la vérité. L'exigence de contestation est inscrite dans l'idée que l'homme est en train de se faire de lui-même.

À côté de ces deux premières exigences une troisième tend à s'imposer avec force : l'exigence *d'unité dans le dialogue*. Certes, comme toujours, des oppositions existent — entre races et entre classes, entre groupes idéologiques, entre dénominations religieuses, entre cultures. Mais ces oppositions sont considérées comme une situation à dépasser. Et le dépassement attendu n'est plus du type « absorption », « uniformisation ». — On attend un dépassement qui assure l'unité par la compréhension mutuelle, fruit du dialogue. L'idée que l'homme d'aujourd'hui se fait de lui-même comporte cette troisième exigence. Le souvenir des guerres du passé et de leurs stériles résultats pour l'unité humaine y contribue, mais aussi le fait des rencontres facilitées par les moyens de déplacement et par les instruments de télécommunication.

Si maintenant nous cherchons à bien comprendre ce que représente la prise de conscience qui se fait dans l'humanité avec la triple exigence qui en découle, nous constatons que le problème concret auquel les hommes se trouvent présentement affrontés est le problème de l'homme lui-même. Ce n'est plus un problème de « choses » — La ruralisation de l'Europe était la solution d'un problème humain « alimentaire », l'accès des communes à l'indépendance était la solution d'un problème humain « socio-écono-

mique ». On était encore au niveau des besoins matériels de l'Homme. Dans le monde d'aujourd'hui, il ne s'agit plus de « choses » dont l'homme a besoin pour vivre. Il s'agit de l'idée que l'homme se fera lui-même, c'est-à-dire, en définitive, du sens que l'homme donnera demain à sa vie. La vie religieuse a trouvé jadis son expansion dans le fait que les chrétiens ont vécu en pleine authenticité et selon les données concrètes du moment, des problèmes dans lesquels étaient en question *les choses* dont l'homme a besoin ; à combien plus forte raison peut-on espérer une expansion de la vie religieuse, si est vécu dans son authenticité et selon les données concrètes du moment, le problème dans lequel est en cause l'homme lui-même.

Il n'est pas du tout impossible que nous soyons à la veille de quelque nouvelle et peut-être extraordinaire expansion de la vie religieuse. Quelque chose a été perçu dans ce sens à Paris au moment des événements de mai-juin 1968. « S'il n'eût été entendu que Dieu est mort, un tel sursaut de la jeunesse pouvait prendre un accent proprement religieux et éveiller des nostalgies ascétiques et monastiques ». Ces propos parus dans le journal « Le Monde » sont de Pierre-Henri SIMON. Pardonnons à l'auteur d'user d'un vocabulaire quelque peu inexact quand il parle de « nostalgies ascétiques et monastiques ». Lui aussi est prisonnier des idées conventionnelles sur la vie religieuse. Mais prenons acte de son diagnostic sur la situation révolutionnaire de mai-juin quand il parle d'un « accent proprement religieux ». Dans cette situation, ce qui est en cause, c'est l'homme en tant qu'homme, c'est-à-dire en tant qu'« image et ressemblance de Dieu ».

Si dans le problème concret que les hommes vivent, il n'y a pas de présence chrétienne vivant ce problème pour ce qu'il est, dans l'authenticité de ses données, alors il n'y aura pas d'expansion de la vie religieuse. Mais ce ne sera pas parce que « les temps sont plus mauvais que d'autres ». Ce sera parce que nous aurons été absents de la question du moment.

Toutes les énergies humaines qui se tendent pour la solution d'un problème humain sont en définitive des énergies en quête de l'Absolu. C'est à la présence chrétienne au sein même du problème qu'il revient de faire que ces énergies tendues soient un accomplissement conscient de la volonté de Dieu. Que cette présence chrétienne soit celle des hommes et des femmes qui vivent les conditions

courantes d'existence ou celle des hommes et des femmes qui ont déjà consacré leur vie à Dieu dans le célibat, elle polarisera toujours les sursauts humains dans un sens religieux si elle est vécue dans l'authenticité de ce qu'il y a à vivre. Que le résultat soit un renouveau de vitalité pour des Ordres religieux déjà existants ou qu'il soit l'apparition de nouveaux surgeons montant directement au ras du sol à partir des racines, peu importe, il y a expansion de la vie religieuse.

En ce qui regarde les Ordres religieux déjà existants, une grave question leur est posée là. Quelle idée donnent-ils de la vie religieuse ? Jusqu'à quel point l'image que ces Ordres religieux donnent d'eux-mêmes facilite-t-elle la polarisation des sursauts humains dans un sens de consécration à Dieu ?

Poser cette question revient à demander où en sont les Ordres et les Instituts religieux en ce qui regarde la fidélité à vivre les données concrètes du problème que vivent les hommes d'aujourd'hui. Si une communauté religieuse se tient en dehors de ce problème, elle se tient en marge et en dehors de l'effort qui doit assurer l'avenir de la vie religieuse, quand bien même tous les membres de cette communauté dépenseraient à longueur de vie toutes leurs énergies à travailler dans le domaine des « vocations ».

Mais peut-être faut-il, pour que nous puissions rejoindre les données concrètes du problème que vivent les hommes, faire d'abord la juste estimation des trois exigences qui émergent de l'idée que l'homme tend à se faire de lui-même aujourd'hui.

2. Juste estimation de ce qu'exprime la « triple exigence » d'intervention, de contestation et d'unité dans le dialogue

Ce qu'exprime la « triple exigence » se manifeste extérieurement dans les mouvements, soubresauts, transformations qui marquent la vie humaine à tous ses niveaux. Mais il est difficile de porter un jugement sur chacune des trois exigences à partir des faits auxquels chacune donne lieu. Tout, dans ces faits, n'est pas bon. Telle forme de contestation est inacceptable; telle ou telle revendication d'autonomie est utopique . . . etc. Ce n'est donc pas à partir de fruits encore verts que nous pouvons juger l'arbre.

Nous pouvons par contre, avant même que les fruits n'aient mûri, essayer d'éclairer notre jugement sur l'arbre en nous aidant

de l'Écriture. L'Écriture nous dit que nous sommes le Peuple de Dieu. Et elle précise que ce peuple de Dieu est un Peuple de ROIS, un Peuple de PROPHETES, un Peuple de PRETRES. Approfondissons.

Peuple de ROIS ⁵

Dans le dessein de Dieu, chaque être humain est appelé à exercer le droit de régir et de se régir. Par ce droit, l'être humain est fait à l'image de Dieu, Père et Principe de toutes choses. Ce qu'exprime parfois bien maladroitement l'exigence d'intervention, la revendication d'autonomie, de cogestion, de participation, d'autogestion, tout cela correspond à l'horizon fixé par Dieu à l'homme. L'homme, chaque homme est appelé par Dieu à régner — le titre et les droits sont inclus dans le fait d'être venu à l'être — Reste à devenir capable de porter dignement le titre et d'exercer noblement les droits.

Mais comment un être humain fera-t-il cet apprentissage de la royauté si tout dans sa vie est organisé de manière à lui éviter les occasions de l'exercer ? Or la vie religieuse donne souvent ce spectacle. Il y a bien sûr les religieux et les religieuses qui, ayant accédé un jour à quelque charge, auront tout le reste de leur vie des responsabilités. Mais à l'opposé, combien de religieux et religieuses, n'étant pas devenus supérieurs, passent une vie entière sans exercer une responsabilité véritable en plénitude d'autonomie.

Dans l'ordre de la nature, Dieu a veillé et pourvu à ce que tout être humain, même le moins doué, puisse faire l'apprentissage de sa royauté d'enfant de Dieu par l'exercice d'un minimum de responsabilités. La vie ordinaire permet à l'homme d'exercer sa puissance d'abord sur des choses : jouets, outils, machines . . . ensuite sur des personnes, tout au moins sur ses propres enfants . . . La vie religieuse, qui devrait permettre à l'homme de réaliser en perfection l'idéal voulu par Dieu d'un être humain ROI dans un Peuple de ROIS est souvent organisée de telle manière que la majorité de ceux qui y viennent se trouvent privés de la possibilité de faire l'apprentissage du « métier de ROI » qui doit être éternellement le leur.

Bien sûr, religieux et religieuses aujourd'hui règnent sur beaucoup de « choses » : instruments de travail et de détente, véhicule

5. Dans un volume à paraître aux Editions Ouvrières sous le titre *Peuple de Rois*, je développe en six chapitres (140 pages) le contenu de ces deux pages.

en particulier . . . Mais la faculté de régir attend de s'exercer en des dimensions plus humaines, dans la relation aux personnes. Aujourd'hui cette faculté de régir demande à se déployer, outre l'activité professionnelle, dans les secteurs de l'action politique, syndicale, sociale . . . Ces domaines sont-ils intégrés à la vie religieuse ?

Prenons l'exemple de la vie politique. Depuis déjà longtemps les religieuses exercent leur droit de vote comme tous les autres citoyens. Mais si nous voyons dans la vie politique d'ici-bas un apprentissage de notre vie politique d'éternité, il ne suffit pas d'exercer le droit de vote : la question est de savoir comment est exercé ce droit. On peut imaginer toute une communauté de religieuses qu'on fait voter parce que la « masse » de leurs voix est un appoint non négligeable pour le « bon » candidat. De telles religieuses exercent leur royauté d'enfants de Dieu à peu près aussi bien que les membres des tribus barbares se convertissant en bloc au Christ quand leur chef se faisait baptiser et revenant en bloc au paganisme si leur chef devenait apostat. Sortir du couvent, passer par l'isoloir, déposer son bulletin de vote et rentrer chez soi est peut-être une préparation à commencer l'apprentissage d'une royauté d'enfants de Dieu. Mais on est encore loin d'exercer effectivement cette royauté. Dans ce domaine de la vie politique en particulier, arriver à se régir et à régir demande qu'il y ait eu éducation du sens politique, possibilité d'une information objective, véritable liberté de choix. Alors le fait de déposer un bulletin de vote devient occasion de devenir davantage une « personne » image et ressemblance de Dieu » par la conscience même qu'on a de la portée de cet acte. L'activité politique devient un élément entre autres de la préparation à Régner éternellement avec le Père comme membre du Peuple de Rois rassemblé par Jésus-Christ.

Estimons-nous à sa juste valeur ce que représente, dans le monde actuel, par rapport à la réussite du Royaume, l'exigence d'intervention ?

Peuple de PRETRES

Dans le dessein de Dieu, tout humain est appelé à s'exprimer. Tout homme en effet est une « Parole de Dieu » : une parole créée destinée à retentir éternellement comme « louange ». Et cette parole créée sera d'autant plus « louange » pour Dieu qu'elle aura atteint à un plus parfait unisson avec le Verbe. Parole éternelle de Dieu.

Ceci devrait nous aider à comprendre ce que représente l'exigence de contestation.

L'univers, créé par la Parole de Dieu, a été déformé par le péché : le monde humain, sommet de cet univers, n'est pas à l'unisson de ce que la Parole de Dieu l'a fait. Mais au coeur de l'homme (et des groupes d'hommes), Dieu a mis son Esprit. Alors l'Esprit de Dieu s'unissant à l'esprit de l'homme fait saisir à l'homme la discordance (— l'écart —) entre ce qui est et ce qui devrait être. Ce gémississement de l'Esprit au coeur de l'homme devient alors, sur les lèvres de l'homme, contestation de ce qui n'est pas « selon Dieu ». — Le prophète, par ses actes ou paroles, dénonce ce qui ne doit pas être en annonçant ce qui doit être. — Il profère une « parole créée » revendiquant un monde humain aussi conforme que possible au monde que fait la Parole Incrée.

La situation concrète dans laquelle vivent les hommes n'est pas toujours favorable à l'exercice de cette fonction prophétique. Isaïe aurait été scié en deux. Jésus est mort sur une croix. Bien des hommes ont perdu leur place, leur « gagne-pain » pour avoir été prophètes en revendiquant la justice ou la dignité. Mais bien des hommes ont rentré dans leur gorge le cri qui allait en sortir parce que, pour eux « ça aurait mal tourné ». Il est une condition de vie où la fonction prophétique peut librement s'exercer parce que, dans cette condition de vie, l'homme a déjà tout perdu et donc n'a rien à perdre : c'est la vie religieuse. Religieux et religieuses n'ont rien à défendre. Si la parole qu'ils disent leur vaut d'être spoliés, ils se réjouiront d'être faits plus pauvres. S'ils perdent leur « gagne-pain », ils savent qu'ils n'exposent pas des enfants à la misère et à la faim. La vie religieuse est, dans l'univers humain, la bouche par laquelle peut retentir en toute sa pureté la Parole — une parole vraie, une parole humaine créée qui aura pour les hommes tous les accents de la Parole Incrée.

Reste à savoir si c'est ainsi que se présente le monde de la vie religieuse. Si l'uniformité non seulement du costume mais aussi de la pensée y est prônée comme réalisant l'unité communautaire; si l'acquiescement à tout élément d'un état de faits y est tenu pour adhésion à la volonté de Dieu; si le silence cultivé pour lui-même y est érigé en vertu; si tout non-conformisme y est systématiquement taxé d'esprit-propre, alors le monde de la vie religieuse se déshabitue d'exercer la fonction prophétique et le Peuple de Dieu

cesse d'être un Peuple de Prophètes pour devenir une bande de « chiens qui ne savent pas aboyer ». La Parole de Dieu désertant les lèvres des baptisés se met à sortir des lèvres incroyantes; et elle en sort mêlée d'impuretés, charriant pêle-mêle le meilleur et le pire.

Quelle est notre réaction devant les excès de la contestation ? Avons-nous pensé que ces excès sont peut-être la conséquence du trop long silence dans lequel se sont cantonnés ceux et celles qui, plus que tous les autres dans le Peuple de Dieu, avaient le devoir et les possibilités d'exprimer les gémissements de l'Esprit présent au sein du monde. La vie religieuse ne surmontera pas son propre dépérissement, si elle ne redevient pas le lieu d'une contestation permanente de tout ce qui est caricature du Royaume.

Prêtres du Très-Haut, tous les baptisés le sont dans le Christ. Dans le Christ, en effet, tous les baptisés sont appelés à faire de leurs propres personnes des « hosties » vivantes, l'offrande sainte que Dieu s'assimilera pour l'éternité en la consumant au feu de son Saint-Esprit. Cette étape finale ne se réalisera qu'avec la fin des temps. Mais elle se prépare et déjà se réalise en toute attitude ou démarche par laquelle les hommes se « dévoilent » réciproquement et s'assimilent les uns aux autres dans l'unité de ce Tout que sera le Corps mystique de Jésus-Christ. La fonction sacerdotale du baptisé est de faire par le Christ, avec le Christ et dans le Christ l'unité des enfants de Dieu. Ainsi se restaure dans sa valeur sacrée un univers que le péché avait profané.

Le sacerdoce du Peuple de Prêtres n'est donc pas de type rituel. L'unité qui en résulte ne vient pas des techniques mises en oeuvre par l'homme. Elle vient uniquement de la disponibilité de l'homme à l'Esprit de Dieu. L'homme qui écoute, entend, répond à Dieu à travers toutes les paroles de Dieu que sont pour lui les autres hommes, celui-là comme le Christ s'offre à Dieu par l'Esprit de Dieu; en lui s'exerce la fonction sacerdotale dont le Christ l'a investi.

Cette fonction sacerdotale est éminemment remplie dans la vie religieuse quand la vie religieuse est véritablement elle-même. En effet la vie religieuse consiste en ce que des êtres humains progressent dans la charité en vivant un engagement irréversible qui les unit, non à partir des données biologiques et psychologiques de la complémentarité des sexes ou des goûts, mais uniquement en raison de la foi en Jésus-Christ. Les communautés religieuses sont une mise en oeuvre de la fonction sacerdotale dans le simple fait de

leur existence comme telles — à condition d'être de vraies communautés. — En elles se fomentent très particulièrement l'amour qui doit gagner et animer tout le corps social humain. Elles contribuent au premier chef à l'instauration de la communion universelle si elles sont ce qu'il leur est demandé d'être. Mais cela suppose que tout en elles est pensé et voulu en fonction de l'amour mutuel à faire naître et à promouvoir.

Dans le domaine du mariage, il arrive que des foyers cessent d'être de vrais foyers parce qu'on n'a pas su y respecter la prééminence de l'amour sur les choses à faire (y compris les activités apostoliques). C'est un recul du mystère de l'amour, c'est-à-dire du Royaume. Dans la vie religieuse, il arrive aussi que le souci de faire tourner une entreprise, de maintenir la rentabilité d'une maison, de s'assurer une influence, de répondre à des sollicitations apostoliques aboutisse à méconnaître et à oublier l'amour : — on laisse se distendre les liens interpersonnels entre les membres, on se satisfait d'une unité d'organisation; on sacrifie la communion. C'est un recul du mystère de l'amour, du Royaume... On a « redispersé » ceux que l'amour du Christ avait rassemblés — il n'y a plus de communauté même si on se retrouve tous régulièrement et ponctuellement à des exercices fixes, même si on travaille tous aux mêmes activités (fussent-elles dans la même maison), même si quelque « superorganisation » a obtenu de tous qu'ils emploient les mêmes méthodes à partir des mêmes idées.

L'exigence d'unité dans et par le dialogue est un appel lancé par le monde à la vie religieuse pour qu'elle soit ce que ce monde, travaillé par l'Esprit-Saint, aspire obscurément à devenir — un monde fait communion, un monde que Dieu puisse assimiler à sa propre vie divine. L'exigence d'unité dans le dialogue nous fait un devoir d'exercer notre rôle de PRETRES dans le Peuple de PRETRES, d'abord en vivant dans toute leur profondeur les liens de la vie de communauté.

Au terme de cette démarche pour faire une juste estimation de ce que représente la triple exigence d'intervention, de contestation, d'unité dans le dialogue, il sera bon de nous demander comment mettre en oeuvre, dans la vie religieuse, cette triple exigence afin que, soit à l'intérieur des Instituts existants, soit par l'apparition d'Instituts nouveaux, la vie religieuse puisse trouver dans le monde moderne une nouvelle expansion.

3. Conditions d'authenticité dans la mise en oeuvre

Nous nous bornerons à envisager les conditions d'authenticité de cette mise en oeuvre. D'abord, il n'y a pas de « trucs », de « système », de moyens faciles : l'important est de vivre ce que le réel nous donne à vivre et de le vivre sans tricher, selon les données concrètes du problème du moment. C'est la leçon que nous donnent les exemples retenus dans le passé de la vie religieuse. Les expansions ne viennent pas de ce que des hommes ont vécu en avance ou ont projeté une théorie sur l'existence en contraignant l'existence à épouser leur théorie : ils ont vécu leur « aujourd'hui ». Dans une époque de discussions comme la nôtre (moins cependant pour les femmes que pour les hommes) il y a un très dangereux écueil à éviter : celui d'une *visée idéologique*.

L'idée que l'on s'est faite de l'Eglise comme puissance est à l'origine de bien des errements pratiques du passé. L'idée que l'on se fait aujourd'hui de l'Eglise comme « service » pourra être elle aussi à l'origine de nouveaux errements si on entend par là « utiliser » l'Eglise au service d'une théorie, d'un système, d'une vision du monde. L'Eglise est un mystère en cours qui est à lui-même sa propre fin, à condition qu'on reste dans la visée de ce mystère, à savoir : faire croître la charité.

Or ce qui est vrai de l'Eglise est vrai de la vie religieuse : la visée de la vie religieuse, c'est de faire que la Charité, l'Amour croisse au maximum de son achèvement possible : c'est le sens des mots : « *Perfectae Caritatis* ». Si la vie religieuse est prise pour un moyen au détriment de la charité qui est sa FIN, il n'y a plus de vie religieuse.

Ce retour au réel fera qu'on se tiendra autant à distance des théories qui ont inspiré le passé que des théories qui essaient de s'imposer dans les remous de l'actualité : il ne s'agit pas de théories sur la vie religieuse, mais de ce que les personnes engagées dans la vie religieuse y deviennent. Y sont-elles en mesure de vivre la volonté de Dieu, le vrai Dieu, le Dieu Unique, Celui dont la puissance soutient dans l'existence aussi bien le monde de la vie économique et sociale que le monde de la pensée et de la prière, — le Dieu Unique dont la volonté est que tous passent à Sa Vie et dont la grâce embrasse aussi bien le groupe religieux plongé dans la prière que la ville toute bruissante de son activité et de ses loisirs ? Etre en mesu-

re de vivre la volonté de ce Dieu demande qu'on soit présent à tout le réel auquel ce Dieu unique donne l'être. Là on peut, au sein de l'humain, émerger au divin, — accéder à la perfection de l'amour en entrant à plein dans ce que nous donne à vivre le Dieu qui est Amour. La perfection de la charité, but et raison d'être de la vie religieuse, ne peut se réaliser qu'à l'intérieur de ce monde auquel Dieu donne l'être, par une participation aux problèmes que vit ce monde aimé de Dieu et voulu par Dieu.

Conclusion

On peut se réjouir de ce que Vatican II ait enrichi et modifié nos idées. On a le droit de souhaiter que se réalisent de profondes transformations de structures. Mais on doit par-dessus tout se rendre disponible à l'appel que Dieu nous adresse pour une conversion du cœur. Idées nouvelles, structure inédite ne seraient que des alibis, si la conversion du cœur ne tenait pas la première place. Mais la conversion n'est pas une simple adhésion sentimentale à de bons désirs qui gonflent notre cœur; — elle est adhésion sans partage à ce que Dieu nous donne à vivre selon les données concrètes et exactes de ce qu'il faut vivre. Aujourd'hui comme toujours, c'est dans la conversion à laquelle le problème du moment nous sollicite que s'enracinera toute expansion nouvelle de la vie religieuse.

M.-Abdon SANTANER, o.f.m. Cap.

16 — Cognac
France.

VOEUX TEMPORAIRES ET PROMESSES

L'existence d'une période de voeux temporaires, préparatoire à la profession perpétuelle, fait tellement partie des structures de formation de notre vie religieuse contemporaine, que l'observateur superficiel peut facilement penser que ces voeux temporaires ont toujours été obligatoires et qu'ils constituent l'un des éléments essentiels de la vie religieuse. Et pourtant les voeux temporaires ne sont apparus dans la législation canonique qu'à une époque assez récente. En effet, la première formulation qui les rend universellement obligatoires se trouve dans le Code de Droit Canonique, promulgué en 1917. Il existe encore, dans presque toutes les communautés, des religieux qui sont directement passés du noviciat à la profession perpétuelle.

L'imposition des voeux temporaires est une mesure qui fut dictée par la prudence et une longue expérience. Etant donné les sérieuses conséquences de la profession perpétuelle, il ne semblait plus recommandable pour un candidat de faire cette profession sans avoir eu l'occasion de mener sa vie religieuse dans des circonstances plus réalistes que celles du noviciat régulier.

On ne pouvait s'opposer en principe à cette mesure de prudence. Pendant plusieurs décennies, il n'y eut aucune plainte. Mais dans l'atmosphère des discussions post-conciliaires on s'est interrogé à ce propos; cette interrogation ne concernait pas la légitimité de la période de probation, mais les dispositions concrètes qui devraient constituer le cadre de cette formation. On en est venu à se demander si le fait de vivre, pendant une certaine période, les voeux simples et temporaires de religion, était la seule ou même la meilleure manière de se préparer à la profession perpétuelle. Certains doutes résultaient de problèmes psychologiques existant dans l'esprit de candidats actuels à la vie religieuse. Il y en a beaucoup qui instinctivement et avec raison considèrent que le voeu est synonyme d'engagement, de consécration à Dieu. Ils estiment qu'un tel engagement

ou consécration ne saurait être que total et permanent. D'où il suit que le concept de *voeu temporaire* implique réellement une sorte de contradiction. Ce point de vue est résumé par une religieuse qui déclarait : être restreinte à ne faire des voeux que pour un an, alors que je désire me consacrer à Dieu pour toujours, signifie que je ne peux ni dire ce que je pense, ni penser ce que je dis.

Il pourrait sembler relativement facile de résoudre cette difficulté en recourant à l'explication théologique traditionnelle, à savoir que la profession des voeux temporaires, en ce qui concerne l'engagement lui-même, est aussi large dans sa compréhension et aussi définitive que la profession des voeux perpétuels, la seule différence étant dans la durée. On pourrait aussi faire remarquer que la profession temporaire est si intimement liée à la profession perpétuelle qu'aucun candidat ne peut être admis aux voeux temporaires sans avoir l'intention d'accéder à la profession perpétuelle en temps opportun. On pourrait de même noter que l'engagement est essentiellement le même dans la profession temporaire et dans la profession perpétuelle, la seule différence résidant dans le fait que, pour sauvegarder les intérêts profonds du candidat et de l'Institut, le Droit Canon suspend certains effets juridiques de cette profession avant qu'elle ne lie définitivement. Mais, si bien fondée qu'elle soit sur de solides principes théologiques et juridiques, cette explication n'a pas toujours produit l'évidence dans l'esprit des intéressés.

Il faut aussi prendre en considération le fait, maintes fois constaté dans la vie courante, que souvent les jeunes gens, parvenus au terme du noviciat, ne se sentent pas encore prêts spirituellement ou psychologiquement à assumer les engagements des voeux, même des voeux temporaires. Comme ils manifestent par ailleurs des signes encourageants d'une vocation religieuse authentique, on s'est demandé s'il ne valait pas mieux leur donner la chance de rester dans la vie religieuse sans s'engager par des voeux, au sens strict du terme; cette situation a donné au problème une actualité concrète.

Un autre fait à noter est que la facilité croissante avec laquelle on obtient la dispense des voeux temporaires a eu pour effet presque inévitable d'affaiblir le respect dû à cette forme d'engagement; il semble parfois qu'on ait tendance à ne pas prendre ces voeux très au sérieux.

C'est devant cette accumulation de doutes et de difficultés que

l'on s'est demandé si la probation, but des voeux temporaires, pouvait être réalisée par d'autres moyens. Il est généralement admis qu'un candidat peut acquérir une expérience authentique et pratique de la vie religieuse sans être lié par des voeux publics de religion, à la condition qu'il vive une autre forme d'engagement. On n'a pas pris en sérieuse considération la possibilité de se préparer à un engagement perpétuel sans recourir à quelque forme d'engagement temporaire. Un jeune religieux ne pourrait-il pas s'engager par une simple promesse comportant une sanction juridique appropriée ? Des questions de ce genre sont à l'arrière-plan des dispositions prises par l'Instruction *Renovationis causam* sur la renouation de la formation religieuse, publiée le 6 janvier 1969, par la Sacrée Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers.

Au nombre des facultés spéciales réclamées pour fin d'expérience, en décembre 1967, par l'Union des supérieurs généraux et l'Union internationale des supérieures générales, figurait la faculté de substituer aux voeux temporaires un engagement sous forme de promesse. Les passages de la récente Instruction du Saint-Siège, se rapportant à ce point, s'énoncent comme suit :

34. - I. Le Chapitre général pourra, à une majorité des deux tiers des suffrages, décider de substituer, dans l'Institut, aux voeux temporaires un engagement d'une autre nature, comme, par exemple, une promesse faite à l'Institut.

II. Cet engagement sera pris à la fin du noviciat et pour la durée de la période de probation qui s'étend jusqu'à la profession perpétuelle ou aux engagements sacrés qui en tiennent lieu dans certains Instituts. Cet engagement temporaire pourra aussi être émis pour une durée plus courte et être renouvelé plusieurs fois, ou bien encore être suivi d'une émission de voeux temporaires.

Ainsi le Chapitre général d'un Institut a pouvoir de décider qu'un candidat, au lieu de s'engager par des voeux temporaires, peut se lier à vivre conformément aux Constitutions, et cela en vue de se préparer à la profession des voeux perpétuels. On peut bien se demander : quelle différence y a-t-il entre une telle promesse et un voeu ?

En réponse à cette question nous pouvons dire qu'un voeu est une forme particulière de promesse. Tout voeu est une promesse, mais toute promesse n'est pas un voeu.

Les moralistes donnent du voeu la définition suivante : « une promesse libre et réfléchie faite à Dieu d'accomplir une action bonne ou, en certains cas, une action meilleure » (Noldin, *Summa Theolo-*

giae Moralis, II, p. 195). Une promesse comporte en général l'engagement de faire ou d'omettre une chose, et l'acceptation de cet engagement de faire ou d'omettre une chose; de là naît une véritable *obligation*. La force obligatoire de cet engagement ressortit à la vertu de fidélité.

Il appartient à l'essence du voeu d'être fait à Dieu. Un voeu est un acte de la vertu de religion, car c'est un acte qui a pour but d'honorer et d'adorer Dieu. Il s'ensuit que les voeux, selon l'expression courante, qui sont faits à la Sainte Vierge ou à un saint, ne sont pas du tout des voeux au sens strict du mot, à moins que le terme immédiat de la promesse, c'est-à-dire la Sainte Vierge ou un saint, soit simplement considéré comme intermédiaire entre celui qui fait la promesse et l'objet ultime de cette promesse, Dieu lui-même. En conséquence, l'accomplissement d'un voeu comporte une double bonté morale, celle de l'acte lui-même et celle du voeu, de même que la violation d'un voeu comporte une double malice, l'une contre la vertu impliquée et l'autre contre la vertu de religion.

Sous ces divers aspects la promesse, qui pourrait remplacer la profession temporaire, est nettement différente du voeu. Tout d'abord, cette promesse ne serait pas faite à Dieu, mais à l'Institut. D'où il suit que son émission et son accomplissement ne concerneraient en aucune manière la vertu de religion. En outre, de même qu'il n'y aurait pas double bonté morale dans l'accomplissement de cette promesse, il n'y aurait pas non plus double malice dans sa violation. C'est en cela que résident les différences essentielles entre un voeu temporaire et une promesse temporaire.

Quelle forme cette promesse pourra-t-elle prendre ? Diverses possibilités se présentent. Le principe de base serait que cette promesse se rapprochât le plus possible de l'engagement contracté par la profession temporaire. Elle devrait contenir essentiellement l'obligation de vivre selon les conseils évangéliques, de la manière énoncée dans les Constitutions de l'Institut. Cela fournirait une expérience authentique de vie religieuse, car elle imposerait pratiquement le genre de vie qui résulterait de la profession de voeux temporaires de religion. Une simple « promesse de service », ou quelque chose de semblable, à moins que ses implications soient clairement formulées, paraîtrait difficilement adéquate. La principale objection, c'est que cette promesse semblerait mettre l'accent, non sur *Dieu*, mais sur les *autres*. L'amour du prochain est sans

doute l'amour de Dieu, s'il est bien compris et bien pratiqué, et vice versa. Mais il est extrêmement important d'établir et de maintenir une conception de la vie religieuse centrée sur Dieu. Ce qui se réalise avant tout en devenant convaincu de la signification particulière de l'engagement, de la consécration spéciale, qui résulte de la profession d'un voeu ou d'une promesse de vivre comme si on avait prononcé des voeux.

Voilà pourquoi l'Instruction *Renovationis causam* déclare avec netteté, à l'article 35.-I :

Il est souhaitable que cet engagement temporaire porte déjà sur la mise en pratique des trois conseils évangéliques, afin de constituer une véritable préparation à la profession perpétuelle. Il importe, en effet, de maintenir l'unité de la formation à la vie religieuse. Celle-ci, définitivement réalisée à la profession perpétuelle, doit, en effet, commencer d'être mise en pratique et éprouvée pendant un temps assez long.

D'après les observations qui précèdent, il est clair que, en substance, une période de probation fondée sur une promesse n'est pas fondamentalement et effectivement différente d'une période de probation fondée sur des voeux temporaires. La différence est plus d'ordre psychologique que d'ordre objectif. Comme les problèmes, qui réclamaient une nouvelle solution, étaient aussi du même ordre, il est normal que les solutions se situent à ce niveau.

L'article 36 de l'Instruction *Renovationis causam* décrète que le Chapitre général doit définir les effets juridiques et les sanctions impliqués par l'émission d'une promesse, remplaçant les voeux. Ainsi le Chapitre devra décider, entre autres choses, la question de voix active et de voix passive, celle des obligations mutuelles du candidat et de l'Institut etc. Cette détermination du Chapitre est nécessaire du fait que les religieux en question, n'ayant pas émis de voeux publics, mais étant liés par une promesse temporaire, ne sont pas des religieux au sens canonique du terme.

Pour le remplacement des voeux temporaires par une promesse, de même que pour l'exercice de certaines autres facultés accordées par l'Instruction *Renovationis causam*, les deux tiers des suffrages du Chapitre sont requis. On peut se demander ce qu'il y a lieu de faire dans le cas où un Chapitre général spécial ou ordinaire a déjà eu lieu, ou dans le cas où un tel Chapitre n'a pas encore été convoqué. L'Instruction décrète qu'il appartient alors collégialement au Supérieur général et à son conseil de décider s'il convient de

convoquer un Chapitre spécial pour délibérer sur ces questions. Si on juge peu pratique de convoquer un Chapitre ou d'anticiper celui dont la date est déjà fixée, si par ailleurs on estime urgente l'application des mesures mentionnées dans l'Instruction, le Supérieur général consulera tous les supérieurs majeurs et leurs conseils respectifs. Si les deux tiers au moins des personnes consultées accordent leur consentement, il pourra, comme dans le cas mentionné plus haut, mettre en application les dispenses des prescriptions du Droit Canonique, suivant l'Instruction. Dans les Instituts non divisés en provinces, le Supérieur général consulera tous les profès perpétuels et, s'il obtient l'assentiment des deux tiers d'entre eux, il pourra avec son conseil procéder à l'application des dispositions de l'Instruction.

L'Instruction fait une observation de très grande importance quand elle rappelle à tous les religieux que, si on a assoupli considérablement les normes juridiques, cela ne doit pas être au détriment des valeurs religieuses fondamentales que l'ancienne législation aussi bien que la nouvelle se sont efforcées de sauvegarder (page 8). Personne ne doit s'imaginer que les nouvelles dispositions ont pour but de contribuer en quoi que ce soit à l'affaiblissement de la vie religieuse. Elles ont pour but, au contraire, de rendre la vie religieuse plus réaliste et plus authentique afin de lui permettre d'apporter à l'ensemble de l'Eglise la contribution qu'on attend d'elle.

Il est à peine nécessaire de faire remarquer que personne ne s'attend à ce que cette expérience nouvelle et d'autres expériences semblables résolvent tous les problèmes émotifs et psychologiques des religieux en voie de formation et de ceux qui sont chargés d'adapter les structures de formation à la mentalité et aux besoins particuliers de la jeunesse contemporaine. Mais la porte est laissée ouverte par le Saint-Siège, et il n'y a que l'expérience qui pourra finalement démontrer quels avantages ou quels désavantages apportera à la vie religieuse l'emploi d'une nouvelle méthode de préparation à la profession perpétuelle.

Edward L. HESTON, c.s.c.

*Via Aurelia Antica, 391
00165 Roma, Italia.*

RENCONTRE AVEC LE P. RENÉ VOILLAUME

Question :

Les religieuses sont convaincues de l'importance primordiale de développer une vie de foi nourrie de l'Écriture Sainte, du Sacrifice eucharistique et de la liturgie de la Parole qui l'entoure. Un grand nombre, cependant, jugent que les exercices de piété en commun : Angelus, chapelet, litanies, etc., prescrits par les Constitutions, ne répondent plus aux conditions actuelles de travail d'évangélisation isolé ou en groupes minuscules

Les exercices de piété en commun sont-ils vraiment nécessaires à la vie de prière communautaire ? La vie de relations interpersonnelles avec Dieu, que vous définissez « Penser à Dieu en l'aimant », doit-elle se concrétiser dans des manifestations de prière collective ou individuelle ?

Réponse :

D'abord une question préalable : est-il nécessaire, pour la perfection d'une vie communautaire, qu'elle s'exprime par une prière communautaire ? Je dirais : oui et non, et ce n'est pas une « *réponse de normand* », comme on dit parfois, que je fais ici ! Je dirais donc : oui, si la prière communautaire est réellement telle pour les soeurs. Or, il me semble que ce qui est essentiellement prière communautaire, c'est l'Office. Jamais je ne verrai de difficulté dans les communautés à ce qu'on récite ensemble Laudes, Vêpres et Complies. Mais je ne crois pas qu'il soit nécessaire « pour l'unité de la communauté » (on peut le faire, mais je ne crois pas que ce soit nécessaire), de se réunir à tout moment pour dire un Angelus ou une dizaine de chapelet ! Posons-nous loyalement la question : Quel est le résultat obtenu du point de vue de l'unité profonde de la vie commune ? Comment, en fait, ces courtes prières vocales sont-elles faites ? On pourrait dire théoriquement : « Ce devrait être des moyens de se mettre en présence de Dieu ». Mais en fait, c'est trop court pour

cela, et si cela pèse à la communauté, je pense qu'il n'y aurait pas de dommage à supprimer ces « exercices ».

En fait, l'équilibre *prière-en-communauté* et *prière-solitaire*, c'est une chose qu'il faut juger avec l'expérience. Dans nos Fraternités, on fait l'exposition du Saint Sacrement de temps en temps la nuit, et nous avons alors deux manières de faire : ou bien on expose le Saint Sacrement, et tous les Frères font ensemble leur adoration. Mais souvent nous avons constaté que beaucoup de Frères font mieux leur adoration quand ils sont seuls à la chapelle. Alors, ils se succèdent devant le Saint Sacrement. Le fait de se trouver tout seul devant le Saint Sacrement, la nuit, favorise souvent mieux la prière que lorsqu'on est trois ou quatre les uns derrière les autres. On n'est pas seul avec Dieu, bien que cela soit au fond secondaire; l'essentiel, c'est qu'on prie.

Les prières qui d'elles-mêmes sont des prières communautaires sont les prières d'Eglise : c'est la Liturgie qui d'elle-même est communautaire. L'Office et la Liturgie sont les points de rencontre d'une communauté. Non seulement ils expriment la vie de communauté, mais ils sont communautaires par essence, et parce que l'Eglise le veut ainsi. Je pense que cela peut suffire pour une communauté. Pour le reste, une certaine liberté est à conseiller; l'esprit de liberté dans la prière est, en tout cas, une condition qu'on doit préserver.

Question :

Une communauté à caractère marial doit-elle conserver dans sa vie de prière un temps déterminé, consacré spécialement à honorer la Vierge ?

Réponse :

Cette question, en effet, s'est posée non seulement pour une communauté spécialement consacrée à la Vierge, mais même pour d'autres communautés. C'est que, malgré tout, on éprouve une certaine gêne si, à aucun moment de l'année, une communauté religieuse ne rend un hommage collectif à la Vierge. Que doit-on penser de cela et que faire ?

Je dirais, premièrement, que ce qui me paraît essentiel — car il faut tout de même voir l'essentiel — c'est d'être convaincu qu'il n'est pas de perfection de la vie chrétienne, si la Vierge Marie n'y a

pas sa place. Je veux dire que ce qui est plus important que les exercices de dévotion à la Vierge, c'est d'avoir réellement compris ce qu'est la Vierge Marie dans l'Eglise, dans l'économie du salut et donc dans notre vie personnelle. C'est une affaire de conviction intérieure. Souvent, on éprouve des difficultés en ce qui concerne la dévotion à Marie parce que cette conviction n'est pas suffisamment éclairée. La dévotion à la Sainte Vierge est une des dévotions les plus spontanées à la conscience chrétienne. Mais elle est aussi, souvent, l'une des moins éclairée. Ainsi, quand on se demande pourquoi les hommes — peut-être au Canada est-ce différent ? . . . — mais en France, en général, les hommes éprouvent une gêne certaine à manifester leur dévotion à la Vierge, eh bien ! je pense que la raison en est que cette dévotion s'est trop souvent exprimée d'une manière trop sentimentale et insuffisamment doctrinale. D'où la difficulté de donner une dévotion mariale qui soit solide.

Une Congrégation mariale se doit d'avoir une véritable théologie de la Vierge, et de la situer dans l'économie du salut. Il ne s'agit pas non plus, parce qu'on est une Congrégation mariale, de lui donner une place disproportionnée, mais la place qui lui convient. Sur ce point, les Orientaux nous donnent de grands exemples. Aucune liturgie ne donne à la Vierge une place aussi considérable que la liturgie orientale, mais cette place est très juste; elle n'est pas au-dessus de Notre-Seigneur, elle est à côté et un peu en retrait, mais elle l'accompagne toujours. Je pense que cela suffit comme réponse.

Cette base de vérité surnaturelle une fois bien établie, on ne saurait maintenir certaines formes de dévotion par routine ou d'une manière purement disciplinaire, car alors, personne n'y trouverait une expression vraie de sa piété.

On se pose souvent, de nos jours, la question du chapelet. C'est une question que je rencontre continuellement. Il est rare que je trouve un Frère ou une Soeur qui ne se pose un problème au sujet du chapelet. Je vous dis cela parce que le phénomène est tellement général qu'on est obligé d'y faire attention. Alors, qu'en est-il du chapelet ! Il s'agit là, tout d'abord, d'une forme de prière vocale extrêmement humble, simple, qui a été recommandée par l'Eglise et qui semble, parmi les prières vocales, tenir un rang à part. Il y a, vous le savez, une encyclique sur le Rosaire; à Lourdes, la Vierge fait allusion à la récitation du chapelet, et l'Eglise a institué une

fête du Rosaire. Cela dit, il ne faudrait pas conclure que c'est une question de perfection, pour chacun, de réciter, tous les jours, le chapelet, ni surtout d'en faire obligatoirement un exercice de communauté. Vous voyez la différence ? Généralement, on me dit : « Père, je commence, je ne sais plus où j'en suis, ça me distrait, je ne puis le dire le chapelet ». C'est psychologique, ce n'est pas un refus, car ceux qui me parlent ainsi ont une vraie dévotion à la Vierge; mais le chapelet ne les aide pas, ne leur dit rien. Ce que j'essaie d'exiger, c'est ceci : il ne faut pas mépriser le chapelet, il faut avoir le respect de cette dévotion; il ne faut pas le mépriser à priori sous prétexte qu'il consiste en la répétition d'une formule, alors que, justement, à l'heure actuelle, dans des milieux même chrétiens, on finit par découvrir, dans des formes religieuses orientales ou même hindoues, la valeur psychologique des répétitions de formules simples. C'est vous dire combien ces choses sont relatives, et combien nos jugements sont hâtifs. Je crois qu'il peut être quelquefois imprudent de trop obliger, au nom d'un règlement, à une forme de prière qui peut ne pas toujours convenir également à tous les tempéraments. Je leur dirais, dans ce cas-là : ce qu'on vous demande c'est de prier la Vierge Marie; faites un quart d'heure d'oraison à la Sainte Vierge, si vous voulez, mais priez-la. Et, au moins de temps en temps, prenez votre chapelet. Mais il ne faudrait pas qu'il y ait abandon systématique, car c'est l'abandon systématique qui pourrait n'être pas bon.



LIVRES REÇUS

- ARSEN-HENRY, Madame, *Les plus beaux textes sur le Saint-Esprit*. Ouvrage couronné par l'Académie Française. Nouvelle édition augmentée et mise à jour. Paris, Lethielleux, 1968 ; 376 pp., 17.10 F.
- CAZELLES, Henri, EVDOKIMOV, Paul, GREINER, Albert, *Le mystère de l'Esprit-Saint*. Tours, Mame, 1968 ; 191 pp.
- CERFAUX, Lucien, *Jésus aux origines de la tradition*. Matériaux pour l'histoire évangélique (Pour une histoire de Jésus, 3). Bruges, Desclée De Brouwer, 1968 ; 301 pp.
- DOMINIQUE, Luc, *Vivre sa vérité* (Le journal de Sœur Sourire). Paris, Desclée, 1968 ; 168 pp.
- FEUILLET, A., *Le prologue du quatrième évangile*. Etude de théologie johannique. Bruges, Desclée De Brouwer, 1968 ; 315 pp.
- FUCHS, J., s.j., *Le renouveau de la théologie morale selon Vatican II*. Tournai, Desclée et Cie, 1968 ; 138 pp.
- GALOT, J., s.j., *Croire et se donner* (Renouveau). Gembloux-Paris, Duculot-Lethielleux, 1968 ; 124 pp., 9.90 F.
- GAILLARD, Pierre, CELIER, Paul, *Révélation de la charité*. Tournai, Desclée, 1968 ; 322 pp.
- GUITTON, Jean, *Oeuvres complètes, critique religieuse*. (Bibliothèque européenne). Bruges, Desclée De Brouwer, 1968 ; 1,311 pp.
- HAUSHERR, I., s.j., *La perfection du chrétien* (Vie spirituelle et vie intérieure). Texte établi par M. Olphe-Galliard, s.j., Paris, Lethielleux, 1968 ; 252 pp., 18.70 F.
- LEPLAY, Michel, MARCUS, Emile, VERGHESE, Paul, *Prêtres et pasteurs* (Eglises en dialogue, 6). Tours, Mame, 1968 ; 171 pp., 9.80 F.
- MEGLIN, Albert, *Le pari humain*. Propos d'un chef d'entreprise (Civilisation et prospective). Tours, Mame, 1968 ; 272 pp., 22.00 F.
- MOELLER, Charles, *L'élaboration du Schéma XIII*. L'Eglise dans le monde de ce temps. Tournai, Casterman, 1968 ; 150 pp.
- PERCHENET, Annie, *Chrétiens ensemble*. *Journal d'Upsal* (Remise en cause). Paris, Desclée et Cie, 1968 ; 205 pp.
- PIETTRE, Monique, *Au commencement était le mythe... Genèse et jeunesse des mythes*. Bruges, Desclée De Brouwer, 1968 ; 271 pp.
- POINSENET, Marie-Dominique, o.p., *Thérèse de Lisieux, témoin de la foi* (Photographies originales de Jean-A. Fortier). Tours, Mame, 1968 ; 240 pp.
- SCHLIER, Heinrich, *Principautés et dominations dans le Nouveau Testament* (Quaestiones disputatae, 3). Trad. de l'allemand par Henri Rochais. Bruges, Desclée De Brouwer, 1968 ; 75 pp.
- TILLICH, Paul, *Dynamique de la foi* (Cahiers de l'actualité religieuse). Trad. de l'anglais et présenté par Fernand Chapey. Tournai, Casterman, 1968 ; 141 pp.
- WARE, Timothy, *L'orthodoxie*. L'Eglise des sept conciles. Trad. de l'anglais par Charité Saint-Servais. Bruges, Desclée De Brouwer, 1968 ; 480 pp., \$7.75.
- A l'aube d'une ère nouvelle*. (Donum

Dei, Cahiers de la Conférence Religieuse canadienne, 13). Ottawa, C.R.C., 1968 ; 258 pp., \$3.80.

Marxistes et chrétiens. Entretiens de Salzbourg. Trad. de l'allemand par Michel Louis. Paris, Mame, 1968 ; 366 pp., 22.00 F.

Les quatre évangiles aux hommes d'aujourd'hui. Traduction en fran-

çais moderne par Pierre De Beaumont. Tours, Fayard-Mame, 1968 ; 444 pp.

Vivre ensemble dans le Christ. Règle des Sœurs enseignantes de saint François, Milwaukee, Wisconsin, U.S.A. (Renouveau). Gembloux-Paris, Duculot-Lethielleux, 1968 ; 100.00 F.

AVIS

RETRAITES — Trois-Rivières : Nous désirons vous informer que la retraite pour religieuses à la Maison de Marie-Réparatrice des Trois-Rivières, annoncée pour le 1-9 mai prochain, est remise au 5-13 juin. Le Rév. Père Rowland Hodgson, s.m.m., en sera l'animateur. Pour toute inscription, veuillez téléphoner ou écrire à la Maison Marie-Réparatrice, 2975, boulevard Laviolette, Trois-Rivières, tél. 374-4655.

Hôtellerie — Ottawa : Les Franciscaines missionnaires de Marie, d'Ottawa, désirent vous informer que pour les mois de juillet et d'août de l'été 1969, des chambres à louer seront mises à la disposition des religieuses en séjour ou en étude à Ottawa. Pour tout autre renseignement veuillez communiquer avec Sœur M. de San Nivardo, spre, 145, Presland Road, Ottawa 7, tél. 749-0848.

la **vie** des communautés religieuses

5750, boulevard ROSEMONT
MONTRÉAL 410, Qué., Canada

FRAIS DE RETOUR GARANTIS

PORT PAYÉ À BEAUCEVILLE

LE MINISTÈRE DES POSTES À OTTAWA A AUTORISÉ L'AFFRANCHISSEMENT EN NUMÉRAIRE
ET L'ENVOI COMME OBJET DE LA DEUXIÈME CLASSE DE LA PRÉSENTE PUBLICATION